

Infos Brèves

Bulletin d'informations municipales de Morette
Avril 2018

VIE MUNICIPALE

RÉNOVATION, RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT MAIRIE ET DES ABORDS

La concertation avec les élus, les habitants et l'équipe de maîtrise se poursuit. Une première séance s'est déroulée le 27 janvier. Il s'agissait de réaliser un état des lieux partagé du bâtiment mairie et de ses abords, incluant les accès à l'école et de recueillir les avis, suggestions de chacun.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 16 mars consacrée à la présentation de plusieurs scénarios par l'équipe de maîtrise d'oeuvre et de les confronter à l'avis des habitants présents.

Désormais, nous attendons le chiffrage : il s'agit de mettre en adéquation le scénario idéal avec les capacités financières de la commune !

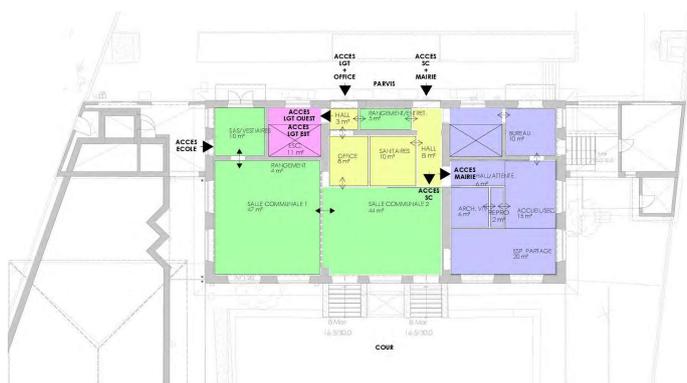
Plusieurs scénarios ont été présentés :



La prochaine réunion de concertation aura lieu à la mairie :

mercredi 16 mai à 18h30

Le scénario définitif établi sur la base des souhaits émis par les habitants et les capacités de financement de la commune sera présenté.



COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.morette.fr ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2018

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD Christelle VUILLEROT

Absents: M. Cyril BIETRIX-OGIER

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Délégations du conseil municipal à Madame la Maire

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le Conseil municipal a décidé de donner à Madame la Maire, et pour la durée de son mandat, une partie des délégations prévues par le Code général des collectivités territoriales. La liste complète figure sur le compte-rendu complet du Conseil affiché en mairie.

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Dans l'attente du vote du budget primitif pour 2018, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal a autorisé la maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017, à savoir :

- chapitre 20 : 7 500 euros
- chapitre 21 : 8 800 euros
- chapitre 23 : 6 250 euros

Choix du géomètre pour le relevé topographique dans le cadre de l'étude pour la rénovation du bâtiment mairie

Dans le cadre du projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et

ses abords, il y a lieu de faire réaliser un lever topographique par un géomètre selon le cahier des charges fourni par l'architecte. Suite à la consultation réalisée, le devis de Géo Consult d'un montant de 1 760,00 euros HT, soit 2 112,00 euros TTC a été accepté pour réaliser le lever topographique du bâtiment mairie et ses abords.

Choix d'un diagnostiqueur amiante dans le cadre de l'étude pour la rénovation du bâtiment mairie

Dans le cadre du projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et ses abords, il y a lieu de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux. Le devis du cabinet CDIM d'un montant de 2 090,00 euros HT, soit 2 508,00 euros TTC, a été retenu pour réaliser le diagnostic amiante avant travaux du bâtiment mairie.

Indemnité de conseil du comptable du Trésor Public

Comme le prévoit la loi, le Conseil municipal a décidé de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. A ce titre, la commune lui accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la rénovation du bâtiment mairie

Le projet de rénovation énergétique du bâtiment mairie et de ses abords peut bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. afin de compléter le plan de financement, le coût hors taxes des travaux s'élevant à 200 000 euros.

Madame la Maire présente le descriptif détaillé de l'opération, ainsi que le plan de financement se résumant comme suit :

- D.E.T.R.	160 000 €
- Autofinancement	40 000 €
TOTAL	200 000 €

Le Conseil municipal a approuvé le descriptif de l'opération, son plan de financement et a décidé de solliciter une subvention de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. au taux de 80 %.

Questions diverses :

- Réflexion sur les rythmes scolaires – point d'avancement

La possibilité est donnée aux communes de revenir, de façon dérogatoire, à la semaine de 4 jours. Des études scientifiques sur les rythmes de l'enfant montrent que les performances

cognitives des enfants sont plus importantes le matin jusqu'à 12 heures. De plus, elles mettent en évidence que la semaine de 4,5 jours évitent les ruptures de rythme de la semaine, ruptures en partie responsables de la fatigabilité des enfants.

Les délégués de parents ont questionné les parents sur cette question dont il ressort que ces derniers sont majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours, au regard notamment du contenu des temps périscolaires. Sur ce point, il a été rappelé la volonté forte de proposer des formations complémentaires au personnel, position qui sera émise au sein du Syndicat scolaire.

La décision sera prise de façon conjointe par le conseil d'école et par le syndicat scolaire, avec une décision finale de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Compte tenu de ces éléments, et suivant l'avis émis par les enseignants, le Conseil Municipal s'est positionné majoritairement contre une demande de dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours.

- Projet de rénovation du bâtiment mairie et des abords

Il a été rappelé la tenue de la réunion de concertation avec les habitants sur le projet qui se tiendra le samedi 27 janvier à 9h30, animée par l'architecte et la paysagiste de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Christelle VUILLEROT.

Absents: Françoise DEFORGE, ayant donné pouvoir à Claire-Marie JOBIN
Marie-Claire GEYMOND, ayant donné pouvoir à Franck DORIOL
Hélène REYNAUD, Cyril BIETRIX-OGIER

M. Yves MOUNIER a été nommé secrétaire.

- Commerce ambulant : autorisation de stationner sur le domaine public et tarification

Les conditions d'occupation du domaine public ont été réactualisées au titre de l'année 2018. La redevance mensuelle est fixée à 60 € correspondant à :

- un emplacement maximum de 20 m² au sol,
- une occupation de l'emplacement une fois par semaine,
- mise à disposition d'un branchement électrique communal.

Chaque jour supplémentaire d'occupation sera facturé 15 €.

- Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le 1er adjoint a présenté au Conseil les grandes lignes du budget 2018, qui peuvent se résumer comme suit :

- un budget de fonctionnement 2018 dans la continuité des précédents budgets

- tenant compte des nouvelles baisses des dotations

- marqué par une augmentation des charges de personnel en raison du congé longue maladie d'un employé communal. En ce qui concerne l'investissement, le budget prévoira :

- la dernière tranche des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au cimetière et à l'église,
- les aménagements de sécurité
- les études relatives au projet de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses abords.

- Projet de rénovation du bâtiment de la mairie

La réflexion avance, en concertation avec la population. L'équipe de maîtrise communiquera le 12 mars les différents scénarios à la commission en charge du dossier. Ils seront ensuite présentés et débattus lors d'une réunion publique à la salle communale.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES COLLINES

A la demande de la commune, la Route des Collines, jusqu'alors voirie communale, a été classée route départementale. Yves Mounier et Franck Doriol ont récemment rencontrés Bernard Pérazio, Vice-Président du Département en charge des routes, Emilie Carpentier, Directrice de la Maison du Département Sud Grésivaudan et des techniciens du Conseil départemental : des scénarios sont en cours d'étude. Pour mémoire, le Département prendra en charge la réfection de la chaussée et la commune les aménagements de sécurité. A suivre

RESERVEZ VOS AGENDAS

Commémoration du 8 mai 1945



Dans le cadre de la commémoration de la fin de la 2ème guerre mondiale, nous vous vous proposons de nous retrouver:

Mardi 8 mai 2018 à 11h00

sur la Place de la mairie.

Après-midis récréatifs du CCAS

Les prochains après-midi récréatifs du CCAS auront lieu :

- mercredi 2 mai
- mercredi 6 juin

à partir de 14h30, à la salle communale.

Nous vous attendons nombreux pour venir partager bonne humeur, jeux variés et gâteaux maison.



Café des aidants

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?



Nous vous rappelons les prochaines dates du "Café des aidants", rendez-vous proposés par le Service Autonomie de la Maison du Département aux personnes accompagnant un proche malade, en situation de handicap ou dépendant en raison de l'âge.

Ces rendez-vous ont lieu un lundi par mois, de 14h30 à 16h, au Bar de l'Ovale – 31 Grande Rue à Vinay.

Les prochaines rencontres auront lieu :

- **Lundi 16 avril** : Et l'amour dans tout cela ?
- **Lundi 28 mai** : Dans ce « couple » aidant-aidé, y a-t-il de la place pour d'autres ?
- **Lundi 25 juin** : Comment se ressourcer ?

INFOS PRATIQUES

RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Votre enfant entre à l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019 et/ou vous êtes nouvel arrivant sur la commune avec un enfant précédemment inscrit dans une autre école : venez l'inscrire en mairie !

Les pièces à fournir :

- le livret de famille ou carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile récent
- un certificat de radiation (pièce à fournir à l'école en fin d'année scolaire)
- le carnet de vaccination
- le jugement de divorce ou de séparation en cas de garde alternée ou une autorisation de scolarisation signée des deux parents en cas d'absence de jugement.

A l'issue de la préinscription, la mairie délivre aux parents un certificat indiquant l'école où est affecté l'enfant.

Pour inscrire définitivement votre enfant, vous devrez vous présenter à l'école indiquée sur le certificat d'inscription.

Catherine Watre, Directrice de l'école maternelle de Cras recevra les nouveaux parents le **jeudi 28 juin à 18h dans les locaux de l'école à Cras.**



Cette rencontre permettra aux parents et enseignants de se connaître, de visiter l'école, de répondre aux questions des familles et de donner les premières informations qui permettront de rendre la rentrée de septembre plus vite fonctionnelle.

LES SAPEURS POMPIERS RECRUTENT

Les sapeurs-pompiers de la caserne de Tullins ont besoin de renforts et recrutent des sapeurs-pompiers volontaires.

**« S'IL Y A DES VIES QUI VOUS SONT CHERES,
POUR NOUS, ELLES LE SONT TOUTES »**

**REJOIGNEZ LES SAPEURS
POMPIERS DE TULLINS !**

Pour tout renseignement : 04 76 27 98 85



ENSEMBLE, RESPECTONS LA QUIÉTUDE DE NOS VOISINS !



Avec les beaux jours qui arrivent, il n'est pas inutile de rappeler l'arrêté préfectoral n° 97-5126 concernant les **bruits de voisinage** et notamment l'article 9 :

- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par

les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

- A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils-susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telle que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, **ne sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations

AMICALE BOULES MORETTE

Finis les boules de neige, retour de la boule lyonnaise... !!!



Voici les dates des concours pour cette année :

- Samedi 7 avril à 13 h 30
Challenge Maurice Jobin
- Jeudi 10 mai à 13 h 30
Challenge de la municipalité
- Vendredi 8 juin à 18 h
Challenge Noël et Michel Debernardi
- Vendredi 22 juin à 18 h
Challenge Denis Blanchard et René Belle
- Vendredi 6 juillet à 18 h
Challenge Martial Perrot Berton

- Vendredi 20 juillet à 18 h
Challenge Alfred et Gilbert Trapet
 - Mercredi 1 août à 13 h 30
Challenge Libério Patroncini
- Une buvette ouverte à tous est à votre disposition. L'espace petite restauration (barbecue) débutera à partir du 8 juin.

N'hésitez pas à venir regarder et découvrir ce sport ... et bien sûr partager un moment de convivialité !!!

Renseignements au 04 76 07 83 60

A.C.C.A. MORETTE

5 octobre 2017 : un dimanche à la chasse !



L'automne passé, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, en liaison avec une soixantaine de sociétés de chasse du département de l'Isère dont Morette, a engagé une opération de découverte à destination du grand public.

Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de se plonger au coeur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département.

La participation est gratuite, sans autre formalité que de devoir s'inscrire.

Cette manifestation confirme l'engagement des chasseurs dans la voie d'une relation équilibrée et durable avec les autres usagers des milieux naturels. Elle veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés qu'on pourrait lui attribuer !

L'opération s'appuie sur des sociétés de chasse volontaires qui ont souhaité contribuer à cette démarche d'ouverture à la société civile. C'est ainsi que la

société de chasse de Morette a répondu à l'appel de la Fédération des Chasseurs.

Le mode de chasse le plus courant en Isère est la chasse du grand gibier (sanglier et chevreuil) à l'aide de chiens courants, mais également la chasse du petit gibier au chien d'arrêt (faisans, bécasses etc..).

Comment s'est organisée la journée du dimanche 15 octobre 2017 ?

Au matin, chasseurs et non chasseurs se sont donnés rendez-vous à la maison de la chasse située lieu dit « Les Sardeux ». Le président de la société de chasse a accueilli les participants pour le café de bienvenue et la présentation de la journée.

La partie de chasse s'est déroulée le matin dans les forêts de la commune. Chaque participant a accompagné un chasseur confirmé connaissant très bien le territoire. Munis de leur gilet orange, bottes, jumelles, appareil photos et d'un solide pantalon, les participants, au nombre de dix, ont pu accompagner les chasseurs de Morette sur le terrain en toute sécurité pour une partie de chasse au grand gibier.

A midi, tout le monde a rejoint la cabane de chasse. Un bilan a été réalisé par le président ce qui a donné lieu à des échanges entre chasseurs et non chasseurs.

Un repas convivial a été offert par la société de chasse aux participants.

Chaque participant est reparti avec un livret pédagogique présentant la faune

de l'Isère et sa gestion conduite par les chasseurs du département ainsi que quelques informations relatives à la sécurité ou à la relation entre usagers des milieux naturels.

A noter, que cette manifestation devrait être renouvelée en octobre 2018.



ASSOCIATION DES 7 COLLINES



L'assemblée générale de l'Association des 7 collines aura lieu :

**vendredi 27 avril 2018 à 20h
à la salle communale.**

C'est l'occasion de faire connaissance. Nous vous y invitons chaleureusement !

Le printemps est là, le soleil arrive avec un peu de retard... l'Association des 7 collines proposent des activités en extérieur avec :

- Les **matinées pétanque ou balade** le dimanche matin dès début juin,
- Une **matinée pain** le samedi 16 juin.

Par ailleurs, l'association envisage de renouveler **l'exposition Moretissim'Art** fin 2018.

Y a-t-il des habitants de Morette, artistes confirmés ou amateurs, intéressés par cette manifestation ? (a.debost@orange.fr)

ETAT CIVIL

Décès :



23 mars 2018 : Madame
Andrée DEBERNARDI

Mariage :

24 mars 2018 : Aurore
REGNAULT et Sébastien
REBOUD



CA S'EST PASSE A MORETTE

L'ASSEMBLÉE DE VILLAGE

Moment désormais incontournable de notre commune, l'assemblée de village s'est tenue vendredi 19 janvier 2018, à la salle communale.

Concernant l'intercommunalité, ce fut l'occasion pour Aude Picard Wolff de faire le point sur le chantier important de la mise en cohérence des compétences des trois précédentes intercommunalités au sein de St Marcellin Vercors Communauté, notre nouvelle communauté de communes.

Mais, il a été rappelé la demande portée par Morette de pouvoir conventionner avec les collectivités voisines pour permettre aux morettins d'accéder à l'offre de services culturelle (école de musique), petite enfance (accueil de loisirs) et déchetterie de Tullins.

Point également également sur ce qui a été fait en 2017 à Morette : mise en accessibilité du boulodrome et de la mairie, rénovation de l'éclairage public, amélioration de l'écoulement des eaux pluviales, nivelage et mise au propre du terrain situé à l'arrière du boulodrome n°2.



Au programme de 2018 :

- travaux de mise en accessibilité de l'église et du cimetière,
- aménagements de sécurité sur la RD 154 A au niveau du monument aux morts avec l'installation d'une chicane provisoire destiné à tester l'efficacité sur la réduction de la vitesse des automobilistes. Si le test est positif, une installation définitive sera réalisée.
- la poursuite du projet de rénovation et de réaménagement du bâtiment de la mairie et de ses abords.

On espère également la réfection de la Route des Collines, désormais route

départementale.



LE LUDOTOUR A FAIT ESCALE A MORETTE



Entre espaces de jeux d'imitation, de construction, d'éveil pour les plus petits et jeux de société, les deux animateurs avaient transformé notre salle communale en une véritable ludothèque. Quel que soit l'âge, tous ont pu trouver une activité divertissante.

Pour se désaltérer et reprendre des forces entre deux parties, un goûter et des boissons ont été offerts par la commune.



Le Ludotour, ludothèque ambulante du SMVIC, s'est installé dans la salle communale de Morette le vendredi 2 février 2018.

Une soixantaine de petits et grands s'est relayée de 16h30 à 21h30 pour partager un moment de convivialité autour du jeu.

Nous aurons le plaisir de retrouver cette animation au mois de septembre à la salle des fêtes de Cras, et nous

l'espérons, l'année prochaine à nouveau à Morette !



Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion , partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à :

fdeforge.morette@orange.fr et à commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Françoise DEFORGE
Ne pas jeter sur la voie publique